

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE
14 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

Délibération N°13

FONCIER – CHAUSSEE DES BERGES – VENTE D'UN TERRAIN A POLLENS CREATION – APPROBATION.

M. Nabil GHOUL expose au Conseil municipal :

La société POLLENS CREATION est installée depuis 30 ans dans la vallée d'Andelle. Elle est spécialisée dans l'aménagement paysager intérieur et extérieur, la fourniture de végétaux pour l'événementiel (500 événements par an) et la fleuristerie à destination des professionnels/collectivités. En raison d'un accroissement d'activités et pour faciliter l'accessibilité de son établissement à ses 650 clients, elle souhaite déménager ses locaux et s'installer à proximité des principaux axes routiers.

Un terrain de 6128m² a été proposé, face au centre technique municipal, en bordure de la chaussée des Berges. Le projet architectural a été fait en reprenant les matériaux et couleurs du centre technique pour assurer une bonne intégration du bâtiment et soigner l'entrée de ville depuis la zone des lacs.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20240212-D-24-02-13-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le service des Domaines propose de vendre le terrain pour un montant de 120 000€ HT (soit environ 20€/m²).

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

- **AUTORISE** la vente au bénéfice de POLLENS CREATION d'un terrain de 6128 m² à prendre sur la parcelle CE09 pour un montant de 120 000€ HT ;
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET**

